



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 16 mai 2022
N. réf : 100.101.01.01/JL

Préavis N° 05/2022

<p style="text-align: center;">DEMANDE DE CRÉDIT POUR LES TRAVAUX D'URGENCE À LA ROUTE DES FENILS</p>
--

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET

Par ce préavis, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 800'000.- pour procéder aux travaux d'urgence à la route des Fenils.

2. HISTORIQUE

La route des Fenils dessert de nombreux alpages de la vallée des Fenils située au pied des Gastlosen, entre les villages de Rougemont et de Abländschen. La route se situe tantôt en rive gauche, tantôt en rive droite du cours d'eau « Ruisseau des Fenils ». Les tronçons situés sur la rive droite se trouvent sur le canton de Vaud, Commune de Rougemont, et ceux situés sur la rive gauche se trouvent sur le canton de Berne, Commune de Saanen. Ladite route ne dessert pas de forêts à fonction de protection. Elle constitue un itinéraire vélo homologué, Saanenland-Freiburgerland, Les Diablerets-Jaun.

Au lieu-dit « Les Adannes », situé sur la Commune de Rougemont, sur un tronçon de 150 m, des fissures de l'enrobé mettent en évidence des instabilités dans le talus de la route. Le glissement s'est produit durant l'hiver 2021/2022 et fut constaté lors du premier déneigement printanier. L'état de l'enrobé indique que des affaissements de la chaussée à cet endroit se sont déjà produits par le passé.

Début avril 2022, une tentative de réfection d'urgence de l'affaissement a été réalisée. Les travaux entrepris ont consisté à poser deux troncs sous l'encaissement de la route, sur la longueur de la zone instable, puis à refaire

l'encaissement et l'enrobé. Quelques jours plus tard, sur la même surface, l'affaissement s'est poursuivi. Cela a démontré que l'instabilité est relativement profonde.

Le 11 avril 2022, nous avons mandaté le bureau Silvaplus SA afin de préparer une demande d'autorisation de mise en chantier anticipée garantissant le subventionnement des travaux de stabilisation. Une visite des lieux a été effectuée le 15 avril dernier.

3. DÉGÂTS CONSTATÉS

La moitié avant de la chaussée s'est affaissée de 50 cm sur une dizaine de mètres de longueur. A l'aval de la chaussée, le talus a glissé. Des résurgences d'eau sont constatées dans la zone de glissement, témoins d'un sous-sol saturé en eau. Des fissures dans le terrain laissent penser que le glissement s'étendra sur une plus large surface si le secteur n'est pas rapidement stabilisé.

Un collecteur d'eau avec grilles de récolte des eaux se trouve le long de la route, sous la banquette amont. Il n'est pas exclu que le collecteur soit obstrué ou détérioré.

Au-delà de la zone concernée par l'affaissement de la chaussée, de nombreuses fissures sur l'enrobé et plusieurs glissements dans le talus aval sont constatés.

4. TRAVAUX ENVISAGÉS

Secteur I :

Une stabilisation rapide du secteur permettra en outre d'éviter que le glissement ne s'étende et n'engendre des frais de remise en état supplémentaires.

Les mesures suivantes sont prévues :

- Inspection caméra du collecteur pour analyser si l'apport d'eau qui sature le terrain est provoqué par ce dernier
- Construction d'un caisson en bois enterré. Les dimensions prises en compte dans le devis ci-dessous (longueur 32m, profondeur de 7m, largeur 4m) devront être précisées lors de l'excavation en fonction du terrain rencontré
- Mise en place d'une ou deux rangées de blocs d'enrochement en pied de talus dans le lit du ruisseau pour stopper l'érosion de la berge par la rivière
- Réfection du collecteur en fonction du résultat de l'inspection caméra
- Végétalisation des faces du caisson remblayé
- Drainage du terrain

5. COÛTS ET FINANCEMENTS

	Désignation	Unité	Quantité	Coûts unitaires	Montant	Montant total
1	Travaux préparatoires					
1.1	Déboisement	bloc	1	3'000.00	3'000.00	
1.2	Installation de chantier	bloc	1	5'000.00	5'000.00	
1.3	Installation de chantier complémentaire pour enrobé bitumineux	bloc	1	1'000.00	1'000.00	
1.4	Dégrappage enrobé bitumineux et mise en décharge	t	25	100.00	2'500.00	
1.5	Sciage enrobé bitumineux	m'	25	8.00	200.00	11'700.00
2	Caisson					
2.1	Déblai y c. transport et mise en dépôt provisoire des matériaux y c. réglage de l'assise					
		m³	1'500	15.00	22'500.00	
2.2	Exécution d'un caisson en bois rond y c. remodelage du terrain sur les faces du caisson y c. fourniture des bois y c. fourniture et pose boutures					
		m³	1'500	150.00	225'000.00	
2.3	Fourniture et mise en place d'une natte de coco et semi	m²	450	10.00	4'500.00	252'000.00
3	Système de drainage à l'arrière du caisson					
3.1	Fourniture et pose de chaille drainante	m³	120	90.00	10'800.00	
3.2	Fourniture et pose d'un géotextile de séparation	m²	800	5.00	4'000.00	
3.3	Fourniture et pose de tuyau de drainage PP ou PE, Ø 160 mm CR8	m'	60	30.00	1'800.00	16'600.00
3	Enrochement					
3.1	Fourniture et pose de blocs en pied de talus y c. terrassement pour l'assise	bloc	1	10'000.00	10'000.00	10'000.00
4	Réfection de la route					
4.1	Fourniture et pose de grave de fondation 0/45, ép. 30 cm	m³	50	80.00	4'000.00	
4.2	Fourniture et pose de grave de réglage 0/11, ép. 5 cm	m³	10	110.00	1'100.00	
4.3	Façonnage banquettes amont et aval	m²	20	5.00	100.00	
4.4	Fourniture et mise en place d'enrobé bitumineux à chaud de type ACT 22 N, ép. 7 cm	t	20	230.00	4'600.00	9'800.00
5	Réfection du collecteur					
5.1	Fourniture et pose d'un nouveau collecteur	m'	50	400.00	20'000.00	20'000.00
	SOUS TOTAL					320'100.00
8	Etudes et suivi des travaux					
8.1	Etablissement du projet, direction, surveillance	env.	6%			19'000.00
8.2	Inspection vidéo du collecteur sur la zone instable (env. 250m)					3'000.00
9	Imprévus					
9.1	Imprévus et pour arrondi	env.	10%			29'302.05
10	TVA					28'597.95
	TOTAL					400'000.00

Secteur II :

Les mesures suivantes sont prévues :

- Travaux d'enrochement dans le ruisseau des Fenils en aval du secteur I.
- Création de petits caissons en aval du secteur I
- Pose de drainages

Le montant des travaux est estimé à CHF 400'000.--

6. SUBVENTIONS

La totalité des travaux exposés ci-dessus font l'objet de demandes de subventions, lesquelles seront adressées à la Direction générale de l'agriculture et à l'Office fédéral pour l'agriculture. Cet accès devrait démontrer un intérêt agricole à 100%, soit au plafond maximum. Ceci impliquerait un subventionnement de la route à la hauteur de 53% du canton et de 33% de la confédération. Ce qui porterait le subventionnement total à 86%, le solde de 14% reste à la charge de la commune.

Le subventionnement des travaux dans le ruisseau fera l'objet d'une demande auprès de la Direction générale de l'environnement (DGE-eau), ceci à hauteur de 60%.

Ces subventions ne seront confirmées qu'après le retour positif de la Direction générale de l'agriculture suite à l'envoi du dossier de demandes de subventions et c'est uniquement après cette confirmation que les travaux pourront débuter, ceci bien évidemment si le préavis est également accepté.

7. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 28 juin 2022

- Vu** le préavis N° 05/2022
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les divers travaux liés aux travaux d'urgence à la route des Fenils
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 800'000.-, pour ce faire, le compte N°9141.48 est ouvert au bilan
- **De financer** ce montant par un emprunt bancaire, si nécessaire
- **D'autoriser** pour ce faire la Municipalité à emprunter un montant maximum de CHF 800'000.- auprès de l'établissement bancaire de son choix, dans le cadre du plafond d'endettement voté en début de législature.
- **D'amortir**, cet investissement sur une période maximum de 10 ans, sur le compte 4300.3319 « Amortissement – Route des Fenils ».

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 16 mai 2022 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 28 juin 2022.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :	La Secrétaire adjointe :
 Frédéric Blum	 Sylvie Berdoz



Délégué municipal :

- *M. Marcel Moratti*